

PLUS

ACTUEL SANTÉ

OXYGÈNE LA MAGPIE AVEC KENNEDY PAGE 7



PHOTO ROBERT SKINNER, LA PRESSE

Ces jeunes Montréalaises devront-elles faire face un jour à un tribunal qui leur imposera la loi islamique ?

La charia à la canadienne

Un groupe de musulmans de Toronto se bat pour établir en Ontario un tribunal d'arbitrage qui utiliserait la charia pour trancher les différends familiaux et commerciaux. Cette initiative a soulevé une véritable tornade parmi les musulmans du Canada. Et le Québec se trouve dans l'oeil du cyclone.



Laura-Julie Perreault
lperrea1@lapresse.ca

« Pourquoi le Québec accepte-t-il le mariage gai mais pas la polygamie ? C'est discriminatoire à l'endroit des musulmans », lance Mohammed Abdulwahid, ministre du culte, dans son bureau de la rue Guy, au centre-ville de Montréal.

« Les talibans s'en viennent au Canada et je ne les laisserai pas faire ! Certains hommes musulmans trouvent que les femmes ont trop de droits ici et veulent reprendre le pouvoir », affirme Amira Elias dans sa maison de l'Île-Perrot.

Les propos des deux Montréalais s'entrechoquent. Pourtant, Mohammed Abdulwahid et Amira Elias ont beaucoup en commun : tous les deux originaires d'Irak, ils sont musulmans prati-

quants et ont approfondi ensemble leur savoir religieux à l'Université Concordia. M. Abdulwahid célèbre des mariages musulmans, M^{me} Elias a déjà été directrice d'une école musulmane au Québec.

Leurs arguments reposent, dans les deux cas, sur la charte canadienne des droits : droit de pratiquer sa religion pour lui, droit à l'égalité des sexes pour elle.

Mais ces jours-ci, comme d'autres musulmans vivant au Canada, ils retiennent leur souffle. Dans moins d'un mois, une ancienne procureure générale et ministre de la Condition de la femme de l'Ontario, Marion Boyd, déposera un rapport qui pourrait à jamais changer le statut de l'Islam en Ontario... et dans le reste du Canada.

M^{me} Boyd doit décider si la loi d'arbitrage en vigueur dans la province la plus multiculturelle du Canada, qui permet à des individus de porter des différends de nature familiale ou commerciale devant un arbitre de leur choix, est discriminatoire, notamment à l'endroit des femmes.

Événement
L'Ontario révisé sa loi d'arbitrage pour s'assurer que cette dernière n'est pas discriminatoire

Enjeux
La communauté musulmane du Canada est déchirée sur la possibilité d'appliquer la loi islamique en terre canadienne

À venir
Marion Boyd rendra un rapport sur la loi ontarienne d'ici la fin septembre. Des musulmans montréalais attendent ce rapport pour voir s'ils pourront demander l'établissement d'un tribunal islamique à Montréal.

Si, après le dépôt de son étude, le gouvernement ontarien tranche en faveur de cette loi en vigueur depuis 1991, un groupe de musulmans compte mettre sur pied un tribunal d'arbitrage qui utilisera la loi islamique, ou charia, pour trancher les questions de divorce, d'héritage, de pension alimentaire et de garde d'enfant.

Si l'Ontario choisit de modifier la loi, il pourrait bloquer les tribunaux islamiques. Mais du coup, des tribunaux semblables mis sur pied par la communauté juive deviendraient illégaux.

Le Québec est au coeur des arguments qui sont présentés à M^{me} Boyd ces jours-ci, par l'entremise

de mémoires provenant de différents groupes d'intérêts.

Le Conseil canadien des femmes musulmanes, qui compte plus de 900 membres d'un océan à l'autre, est convaincu que l'Ontario devrait imiter le Québec en soustrayant le droit familial à la loi d'arbitrage. « Si le Québec a jugé que c'était contre l'ordre public d'utiliser l'arbitrage dans des cas de divorce et de questions matrimoniales, ce doit être vrai pour l'Ontario aussi, avance Alia Hogben, présidente du Conseil canadien des femmes musulmanes. On peut dire oui à l'arbitrage dans des questions commerciales, mais pas dans un domaine qui touche autant les droits de la personne que les questions familiales. »

Loi raciste ?

Le Conseil musulman de Montréal voit les choses d'un tout autre oeil. Espérant un jugement favorable de la part de M^{me} Boyd, le président du Conseil, Salam Elminyaw, a déjà demandé à des avocats de comparer les lois ontariennes et québécoises pour voir si le Code civil québécois ne va pas à l'encontre de la charte des droits en restreignant le droit des musulmans de vivre leur religion comme ils l'entendent.

« Je pense que c'est une loi raciste. Les juifs ont depuis très longtemps des tribunaux rabbiniques, pourquoi ne pourrions-nous pas faire la même chose ? » soutient l'homme de religion, qui est l'un des piliers de la commu-

nauté musulmane montréalaise depuis plus de 40 ans.

M. Elminyaw et Mohammed Abdulwahid estiment tous deux qu'ils ont l'histoire de leur côté. Tous les deux ont agi à titre de médiateurs dans nombre de questions matrimoniales, aidant parfois les couples à se réconcilier ou les accompagnant dans le divorce.

Il explique que, dans les cas de mariages polygames, qui existent autant en Ontario qu'au Québec et en Colombie-Britannique, la deuxième épouse, qui n'est pas reconnue par les autorités du pays, n'a aucune protection.

En médiation islamique ou devant un tribunal se basant sur la charia, elle aurait droit au même traitement que la première femme.

« Il se fait déjà beaucoup de médiation à Montréal, notamment dans les mosquées. Le problème, c'est que n'importe qui peut en faire. Il s'agit parfois d'avoir une barbe pour que les gens pensent qu'un musulman est un expert de la loi islamique. Ce n'est pas le cas. Si nous avons un tribunal d'arbitrage, les arbitres devront être formés et ils seront supervisés par le gouvernement. Au lieu de tout faire derrière des portes closes, l'arbitrage pourrait se faire avec une certaine supervision, des règles claires. Dans plusieurs cas, les femmes seraient ainsi mieux protégées que dans des processus clandestins », explique M. Elminyaw.

» Voir CHARIA en page 2

PLUS



PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE

L'imam Abdulwahid dans son bureau de la rue Guy, où il a présidé à de nombreux mariages musulmans.

La charia à la canadienne

CHARIA

suite de la page 1

Des spécialistes d'ailleurs

Alia Hogben rejette du revers de la main les arguments de M. Elminyawi. « Qui va former les spécialistes de la charia ? L'Arabie Saoudite, l'Iran ? Nous n'avons pas d'institutions pour le faire ici », dénonce-t-elle. Elle ajoute que le processus d'arbitrage actuel se déroule derrière des portes fermées, sans registre officiel.

Des études approfondies de l'organisme Femmes musulmanes vivant sous la loi islamique lui permettent de dire que jamais l'application des lois islamiques dans le code de la famille n'a joué en faveur des femmes. Les lois d'héritage accordent aux filles d'un défunt une parcelle de ce qu'elles

accordent aux fils ; la garde d'un enfant de plus de 7 ans est la plupart du temps accordée au père ; les hommes qui divorcent sont tenus de soutenir leur ex-femme pendant tout juste trois mois ; une femme qui demande le divorce sans raison reconnue par la charia doit se départir de son droit à la dot

Loi intransigeante

Amira Elias a elle-même vécu l'intransigeance de la loi islamique en terre canadienne. Quand elle a quitté son mari, il y a neuf ans, ce dernier s'est remarié religieusement avec une autre femme mais a refusé de lui accorder le divorce. « Je suis allée dans toutes les mosquées pour demander de l'aide et personne n'a voulu lever le petit doigt. J'ai dû me battre toute seule. Je sais que ces hommes qui veulent le tribunal islamique ne feront rien

pour les femmes ordinaires ; ils vont plutôt essayer de les manipuler. J'ai souffert, je ne laisserai pas les autres souffrir aussi », tranche-t-elle, promettant de continuer à se battre pour faire entendre sa voix.

Experte de la loi islamique et du droit des femmes, l'étudiante au doctorat Pascale Fournier voit dans le débat qui fait rage dans la communauté musulmane un saine exercice démocratique.

« Ce débat a finalement permis à plusieurs voix, comme celles des femmes musulmanes pratiquantes, d'être entendues. Personne ne peut ignorer que les questions auxquelles nous faisons face sont complexes. Le débat va briser l'image monolithique que nous avons de la communauté musulmane. L'argument d'islamophobie ne sera plus aussi facile à utiliser », conclut l'experte.

Réviser la Loi

Entrevue avec Marion Boyd

LAURA-JULIE PERREAULT

Ces jours-ci, en Ontario, ils sont nombreux à cogner à la porte de Marion Boyd pour exposer leur point de vue sur la controversée loi d'arbitrage qu'elle a pour mandat de réviser. Religieux, féministes et défenseurs des droits de la personne espèrent que l'ancienne procureure générale de la province fera pencher la balance de leur côté. Un défi sur mesure pour cette ancienne ministre déléguée à la condition féminine sous le gouvernement néo-démocrate de Bob Rae et ex-directrice d'un centre pour femmes battues.

Q Pourquoi l'Ontario s'est-elle munie d'une loi d'arbitrage qui permet notamment aux groupes religieux de trancher en matière de droit de la famille ?

R Ceux qui sont contre la loi disent sans arrêt que le gouvernement ontarien l'a adoptée pour désengorger les tribunaux et économiser de l'argent. Mais c'est faux de dire que c'était l'argument premier. Le but principal de la loi d'arbitrage est de donner une solution de rechange à ceux qui veulent régler leurs conflits en dehors de la cour tout en respectant leurs valeurs, leurs croyances.

Q Les gens ont de très grandes appréhensions face au rapport que vous donnerez au gouvernement ontarien d'ici la fin du mois de septembre, croyant que vous avez droit de vie et de mort sur les tribunaux islamiques et rabbiniques. Comment gérez-vous ces attentes ?

R L'importance de mon rapport est grandement exagérée. Mon rôle est de permettre au ministre de la Justice de voir tous les côtés de la médaille : les pour, les contre, les peurs, les inquiétudes, afin qu'il fasse un choix éclairé et qu'il modifie la loi s'il le croit nécessaire. Nous sommes en train d'étudier

la question de manière exhaustive.

Q Le Conseil canadien des femmes musulmanes s'oppose à la loi sur l'arbitrage, craignant que certaines femmes ne soient forcées à recourir à un tribunal islamique. Est-ce que d'autres groupes de femmes ont exposé des craintes ?

R Oui, il y a aussi des groupes de femmes juives qui m'ont contactée. J'entends les craintes et les demandes de tous les groupes et j'essaie d'évaluer quelles mesures pourraient être prises pour assurer qu'il y a des paramètres de sécurité. Il faut définir ce que veut dire l'équité, le consentement.

Beaucoup de gens religieux qui viennent me voir sont inquiets à l'idée de ne pas pouvoir obtenir le divorce religieux. La loi sur l'arbitrage permet de faire ces divorces religieux. Par contre, les femmes doivent comprendre à quoi elles s'exposent si elles décident de choisir un arbitrage religieux. Mais tous les jours, des femmes cèdent une partie de leurs droits dans le cadre de règlements de différends. On n'a pas à être d'accord avec le choix que font certaines personnes, mais il est de notre devoir de respecter ces choix.

Q Le Conseil des femmes musulmanes aimerait que vous recommandiez au gouvernement de suivre l'exemple du Québec en soustrayant le droit de la famille à l'arbitrage. Est-ce une possibilité à envisager ?

R Les pratiques au Québec ne sont pas aussi claires qu'elles le paraissent. C'est vrai que, dans le droit civil, l'arbitrage en droit familial n'est pas permis, mais ça fait des années que les tribunaux rabbiniques rendent des décisions en matière familiale qui ont la force d'un arbitrage. Il faut aussi noter qu'au Québec, la médiation est obligatoire avant de se présenter en cour. Ce n'est pas le cas en Ontario.

Les GI n'ont jamais autant tué

Des psychologues se penchent sur leur santé mentale

MATHIEU PERREAULT

Début juillet, des psychiatres de l'armée américaine ont publié dans le prestigieux *New England Journal of Medicine* les premiers résultats d'une étude à long terme sur les soldats américains servant en Irak. Leurs conclusions ont fait voler en éclats le mythe du soldat aguerri : plus un GI combat, plus il est susceptible de souffrir de stress post-traumatique (SPT).

L'étude montrait qu'une proportion vertigineuse de soldats américains ont tué en Irak : 48 %, contre 12 % chez ceux ayant servi en Afghanistan en 2001 ou 2002. Chez les marines en Irak, la proportion est encore plus élevée : 65 % ont tué des ennemis, et 28 % des civils.

Cette donnée est le cheval de bataille d'une psychologue quaker, Rachel MacNair, qui a publié en 2001 un livre affirmant que tuer est un facteur très puissant dans l'apparition de troubles psychiatriques comme le SPT. Son livre, *Perpetra-*

tion-Induced Traumatic Stress : The Psychological Consequences of Killing, fait état d'un examen des études sur des soldats du Vietnam, des bourreaux, des nazis, des policiers, ainsi que des infirmières et des médecins fournissant des services d'avortement.

« Tuer est un facteur de risque crucial pour les troubles mentaux, explique M^{me} MacNair, jointe à son chalet du Colorado. L'armée américaine passe ce fait sous silence parce qu'elle tient au mythe que c'est l'ennemi qui cause les troubles de

ses soldats, pas leur métier lui-même. »

Un récent article du magazine *The New Yorker* rapporte que le pourcentage de soldats américains qui tuent augmente sans cesse depuis la Deuxième Guerre mondiale. En

1947, un livre d'un officier historien, *Men Against Fire : The Problem of Battle Command in Future War*, a affirmé que seulement 15 % des soldats ayant participé à des combats avaient tiré sur l'ennemi. « Le soldat provient d'une civilisation dans laquelle tuer et agresser est interdit et inacceptable, concluait l'auteur du livre. Il faut libérer l'esprit du soldat de la nature des cibles. »

L'armée américaine s'est attelée à la tâche. Par exemple, les instructeurs ont insisté sur les tirs nourris contre les abris potentiels des en-

proportion de soldats qui acceptaient de tirer sur l'ennemi était passée de 15 % à 90 %, selon le *New Yorker*.

« Ce changement explique probablement une bonne partie des troubles psychologiques dont souffrent les vétérans du Vietnam, affirme M^{me} MacNair, qui est directrice de la recherche d'une organisation pro-vie, Consistent Life. Quand on tire, on a plus de risque de tuer. »

Entre le Vietnam et l'Irak, les soldats américains n'ont pas souvent

trop de tuerie, a commenté un soldat dans l'article du *New Yorker*. Ils tirent, nous retournons les tirs, et ils sont tous morts. »

L'étude des psychiatres militaires n'a pas encore examiné cette thèse. Mais l'auteur principal de l'article du *New England Journal of Medicine*, Charles Hoge, croit que tuer n'est qu'un facteur parmi tant d'autres, pour ce qui est du risque de séquelles psychologiques. « Pour le moment, nous avons seulement analysé le risque de SPT en fonction du nombre de fusillades qu'a connues un soldat, dit le Dr Hoge. Le risque augmentait de façon marquée : 4,5 % chez ceux qui n'avaient connu aucune fusillade en Irak, 9,3 % pour une ou deux fusillades, 12,7 % pour trois à cinq fusillades, et 19,3 % au-delà. » Les autres facteurs, dont le fait de tuer, seront examinés plus tard cette année, ou l'an prochain.

Comme au Vietnam

Le taux de STP et de dépression en Irak était similaire à celui des vétérans du Vietnam : 15 à 17 %. Pour les soldats ayant connu l'Afghanistan, il était beaucoup moins élevé, 11 %, probablement à cause du plus faible taux de combats rapprochés, selon le Dr Hoge. Ce taux était de 9 % avant les déploiements, ce qui est similaire à la population en général, selon le Dr Hoge.

« Tuer est un facteur de risque crucial pour les troubles mentaux, explique M^{me} MacNair... L'armée américaine passe ce fait sous silence. »

ne mis, maisons ou bosquets, parce qu'il est plus facile de tirer sur un tel objet que sur un être humain. Ils se sont mis à parler de tirer sur une « cible », plutôt que de tirer sur un « ennemi ». Dès le Vietnam, l'amélioration était palpable : la

eu l'occasion de tirer sur des cibles rapprochées. La première guerre du Golfe et les bombardements en Bosnie et au Kosovo ont mis l'accent sur les bombardements aériens. L'Irak marque un retour au combat rapproché. « Il y a vraiment

DES OH! ET DES BAH!

La rubrique qui voit et entend tout (à sa façon)

DES CHIFFRES QUI PARLENT

200 \$

C'est la pension mensuelle qu'un camionneur albertain devra verser à son ex-femme en guise de pension alimentaire mensuelle pour subvenir aux besoins d'un saint-bernard prénommé Crunchy.

25 000 \$

C'est le dédommagement accordé à une Torontoise qui a eu un orteil écrasé par la porte d'un café. Son ongle d'orteil restera décoloré, ce qui limitera à l'avenir ses choix de chaussures.

12 millions

C'est le nombre de personnes exposées à la famine dans des pays d'Afrique de l'Est.

ICI ET AILLEURS

PÉKIN

Pisse-minute, les Chinois ?

Huit minutes : tel est le laps de temps maximal qui séparera les piétons de Pékin des toilettes publiques les plus proches. La Ville s'est engagée dans un vaste projet de rénovation de ses 2800 toilettes publiques. On en profite pour construire de nouvelles latrines, en nombre suffisant pour répondre aux besoins les plus pressants.

ALLEMAGNE

Prison dorée

Il y a eu ces touristes qui ont voulu expérimenter la vie de sans-abri à Montréal. Dans la même veine, une entreprise offre aux amateurs de tourisme extrême un séjour dans une ancienne prison est-allemande. Une nuit dans une cellule exigüe, avec pour tout menu la maigre pitance d'un prisonnier, coûte la modique somme de 100 euros. Un petit coup de torture avec ça ?

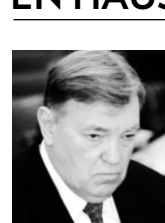
ILS, ELLES ONT DIT...

Pragmatique

« Les gens les plus riches trouvent toujours le moyen de frauder les impôts et ce sont les dirigeants des petites entreprises qui finissent par payer la note. »

— George W. Bush, justifiant ainsi sa décision de ne pas hausser les impôts des citoyens nantis, lors d'un débat sur l'économie à Annandale, en banlieue de Washington.

EN HAUSSE... EN BAISSÉ



ANDRÉ OUELLET

Sur la sellette depuis des mois, le PDG de Postes Canada a dû quitter son poste.

WASHINGTON POST

Suivant son concurrent new-yorkais, le *New York Times*, le quotidien de Bob Woodward vient de s'excuser pour avoir trop facilement cru à la présence d'armes de destruction massive en Irak et avoir ainsi appuyé la guerre contre ce pays.



George W. Bush REUTERS



PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE

Pierreson Vaval, directeur d'Équipe RDP, supervise des activités de basketball. Celui qui a l'air du grand frère d'une bande de jeunes constate que l'aide à prévention a perdu du terrain à Montréal.

Gangs de rue: Briser l'omerta

Des gangs qui se disputent le centre-ville, des innocents pris entre deux feux, et plein de questions qui demeurent en suspens. Démunie et apeurée, la communauté haïtienne de Montréal, la plus grosse minorité visible de la ville, a longtemps gardé le silence devant le phénomène des gangs de rue qui sévit parmi ses jeunes. Aujourd'hui, les leaders appellent la population à briser ce tabou pour éviter que la gangrène ne se propage dans d'autres communautés.



JUDITH LACHAPPE
jlachape@lapresse.ca

« Vous savez ce qu'on dit, à propos de l'oisiveté ? » Dans un gymnase de l'école secondaire Jean-Grou, dans le quartier Rivière-des-Prairies, Jocelyne Simon regarde avec tendresse quatre jeunes pratiquer leur dribble. « On les connaît depuis qu'ils sont tout petits », dit-elle. Ils sont aujourd'hui au cégep, ou à la veille de finir leur secondaire. Originaires de tous les coins du monde, mais majoritairement Haïtiens, ils viennent presque tous les jours aux activités sportives d'Équipe RDP.

« Nos jeunes n'ont pas nécessairement les moyens de jouer au basketball, dit M^{me} Simon. Le basketball, c'est moins coûteux. Ils aiment ça. Et pendant qu'ils font du sport ici, ils ne traînent pas dans les parcs. L'oisiveté est la mère de tous les vices, n'est-ce pas ? »

L'un des joueurs échappe à son adversaire, le contourne, s'élanche et... rate le panier. Rigolade, tapes dans le dos, ils prennent finalement une pause sur le banc. Banal ? Pas tant que ça. « Je suis parti de Montréal il y a deux ans », explique Noudé Gondjé, qui poursuit aujourd'hui ses études collégiales au Maroc et qui passe ses vacances dans la métropole.

« Auparavant, il n'y avait pas de terrains vides au gymnase. Il y avait 50 joueurs qui venaient, des petits, des grands, il fallait attendre cinq tours avant de jouer ! Maintenant, on appelle les gens et ils ne viennent pas. Ils disent *ah ouais, on va y aller*, et ils ne viennent pas. »



PHOTO ANDRÉ TREMBLAY, LA PRESSE

Les fusillades survenues cet été au centre-ville ont troublé la quiétude habituelle des Montréalais.

« C'est pour ça que ça prend de la continuité dans nos activités, renchérit Pierreson Vaval, directeur d'Équipe RDP. Quand il n'y en a plus, les jeunes se trouvent autre chose à faire. » Et autre chose, ça peut vouloir dire : se joindre à un gang de rue.

Plusieurs affrontements violents ont eu lieu à Montréal au cours de l'été. La police attribue cette série d'incidents à une guerre que des gangs de rue se livrent pour le contrôle du centre-ville. Qu'ils soient « bleus » ou « rouges », la plupart de ces gangs regroupent des jeunes d'origine haïtienne.

Une alerte

Taillé comme un athlète, Pierreson Vaval a l'air d'être le grand frère de la bande de jeunes qui se disputent le ballon au gymnase de l'école Jean-Grou. Mais quand il ne joue pas au basket avec eux, il réfléchit

sur les problèmes qui affligent sa communauté.

Équipe RDP a alerté les médias au début de l'été après avoir perdu le financement public qui lui permettait d'offrir les activités aux jeunes. Depuis, quelques entreprises privées ont ouvert leurs goussets. Équipe RDP a quand même dû réduire son effectif et ses activités. Pierreson Vaval désigne le grand local avec les bureaux d'animateurs désertés. Pourtant, tous les intervenants dans le domaine des gangs de rue le répètent à l'unisson : il n'y a rien comme la prévention.

Le phénomène des gangs de rue ne date pas du week-end dernier. « C'est une situation qui dure dans certaines communautés depuis presque 20 ans », rappelle Pierreson Vaval. « Et il faut en parler. Sinon, il y aura un effet d'entraînement sur d'autres communautés. On n'est pas

les seuls à vivre ce problème, mais puisqu'on est la communauté noire la plus nombreuse à Montréal, ça paraît plus. »

« Mais il faut aussi avouer que dans la communauté haïtienne, c'est un tabou, poursuit M. Vaval. On ne veut pas trop en parler et c'est triste. »

Un tabou dont les racines sont profondes. Pour Evans Desmangles, directeur du Bureau de la communauté haïtienne de Montréal, la honte a longtemps assailli les premiers immigrants haïtiens à Montréal qui ont eu le malheur de voir l'un des leurs condamné. « D'ailleurs, les familles n'allaient pas les voir en prison, raconte M. Desmangles. Avoir un voleur dans sa famille était quelque chose d'extrêmement dégradant. »

Puis la délinquance est devenue plus commune à Haïti. La pauvreté et la situation politique instable y jouent un rôle. Mais, selon Evans Desmangles, d'autres éléments sont aussi en cause. « On voit maintenant des gangs relativement organisés à Haïti, ce qui est assez nouveau. Et parmi eux, on trouve des gens de Montréal qu'on avait envoyés là-bas parce qu'ils faisaient des mauvais coups ici. »

L'inverse est aussi vrai. Des familles haïtiennes ont envoyé à Montréal des trouble-fêtes dans l'espoir de les sortir de la délinquance, explique M. Desmangles. Mais sans encadrement dans leur pays d'adoption, la réhabilitation n'a pas toujours eu lieu.

Les quelque 70 000 Haïtiens d'origine qui vivent à Montréal sont aujourd'hui davantage sensibilisés à la violence et la délinquance dans leur communauté. Reste désormais à apprendre à la combattre.

Prévenir et guérir

Pour Pierreson Vaval, les récents événements liés aux gangs de rue « nous rappellent qu'il y a quelqu'un, quelque part, qui n'a pas fait son travail ». Ce sont tous les mécanismes d'intégration des nouveaux immigrants qui sont à revoir.

« Comme celui d'aider les parents à s'intégrer à la culture québécoise. « Il faut faire de la prévention dès la petite enfance », dit M. Desmangles. Certaines familles peu informées « ont une peur bleue de la Direction de la protection de la jeunesse. Ils ne font pas la différence entre le droit normal qu'ils ont de corriger les enfants et l'intervention de la DPJ. »

Delourdes Dianne, chauffeuse de taxi et mère de deux jeunes enfants, approuve. « Je me souviens qu'à Haïti, on disait que si on donne une tape à un enfant au Québec, la DPJ allait venir tout de suite nous l'enlever ! », raconte-t-elle. Ses enfants à elle ne goûtent pas aux gifles. Par contre, « il ne faut pas avoir peur de les corriger. Moi, je les mets face au mur quand ils ne sont pas gentils ! »

Jocelyne Simon, elle, a deux grands enfants. « Jusqu'ici, tout va bien, dit-elle. Mais je ne tiens rien pour acquis. » Même s'ils ne sont

pas du tout mêlés aux gangs, les jeunes en subissent beaucoup plus les effets que peuvent l'imaginer leurs parents. Ils connaissent les codes de couleur des bandes, gardent un profil bas face à certains groupes connus pour leurs fréquentations douteuses, sont témoins directs ou indirects d'actes violents comme le taxage.

Certains parents veulent nier la réalité. « C'est toujours la faute de l'autre, et jamais celle de leur enfant », dit M^{me} Simon. D'autres sont seulement moins disponibles à cause du travail, ou dans le cas de familles monoparentales.

Dans le gymnase, les quatre (très) grands ados prennent très au sérieux leur rôle d'aîné envers leurs jeunes frères et sœurs. « J'ai frappé mon petit frère de 8 ans en train de fumer », raconte Noudé en souriant. Le grand frère a vertement sermonné son cadet. « Ça commence comme ça, et puis après c'est autre chose... » À ses côtés, Rudolph Fontana approuve. « Je pense qu'un enfant unique est plus à risque parce qu'il est plus isolé. Mais avec les amis, c'est plus compliqué. »

Après des ados, le Bureau de la communauté haïtienne a dû mettre au point une autre approche pour les responsabiliser face au danger de fréquenter des gangs. Lors des rencontres organisées dans les écoles, Evans Desmangles demande que ceux qui ont un membre de la famille qui vit à l'étranger lève la main. « Vous avez des parents en Afghanistan, au Mexique, à Haïti, en Colombie ? demande l'animateur. Eh bien, si vous avez un dossier criminel, vous ne pourrez peut-être pas aller les voir parce que vous ne pourrez passer la frontière. »

La formule a de l'effet. Les animateurs l'adaptent même pour ceux qui rêvent d'une carrière internationale, par exemple, comme basketteur dans la NBA. « On a utilisé consciemment le 11 septembre pour dire qu'on fait plus attention aux frontières quand on a un dossier criminel, surtout aux États-Unis, raconte Evans Desmangles. Un jour, on a rencontré une jeune fille qui rêvait de devenir mannequin. On lui a expliqué que si elle s'associait à des gangs de rue qui commettent des crimes, elle pouvait être fichée et ne pas pouvoir aller aux États-Unis pour faire un défilé. La jeune fille a pleuré. Elle savait que des gens de son entourage étaient là-dedans. »

Malheureusement, souligne Evans Desmangles, au moment où les animateurs sentaient avoir vraiment trouvé comment accrocher les jeunes, le financement du projet s'est terminé. Il faudra trouver un autre projet d'intervention, et vite. « Car les gangs de rue sont en train de réussir en partie là où la société a échoué dans l'intégration des jeunes des communautés culturelles. »

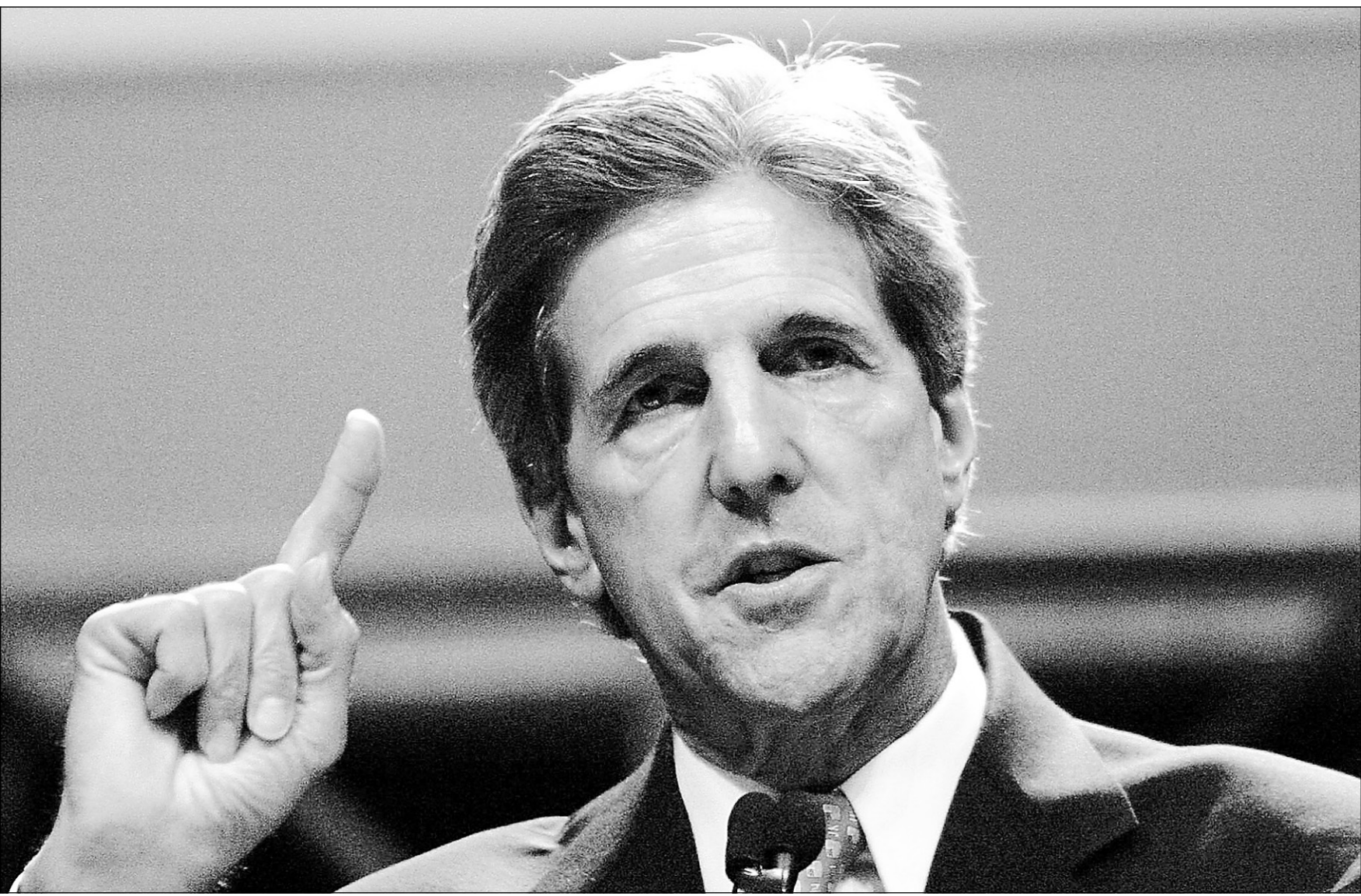


PHOTO REUTERS

Le candidat démocrate à l'élection présidentielle de novembre, aux États-Unis, John Kerry, lors d'un discours prononcé à Washington, il y a 10 jours. Des éléments de gauche, chez les démocrates, lui reprochent des comportements anti-libéral durant sa carrière politique, tout comme ils reprochent au Parti démocrate d'abandonner les pauvres au profit des classes aisées.

Des démocrates travaillés par la tentation de remplacer les républicains... à droite

La convention de Boston et la trajectoire de Kerry heurtent plusieurs *liberals*



RÉAL PELLETIER

Les coulisses de la convention démocrate à Boston grouillaient de lobbyistes et d'émissaires de grandes banques et de grandes entreprises en goguette, en mal de se faire voir, maintenant qu'il ne paraît plus impensable que la présidence change de mains en novembre. Ces images ludiques n'ont pas dominé une semaine fébrile officiellement orientée vers la consécration de John Kerry comme candidat à la Maison-Blanche. Elles ont eu suffisamment de relief néanmoins pour alimenter les craintes de la gauche démocrate, les « *liberals* », qui voient leur parti se détacher de son électorat « naturel » des petites gens et dériver rapidement vers un statut de parti de possédants, un peu à l'image du Parti républicain. Et le personnage John Kerry lui-même n'offre rien pour corriger cette perception, disent des contestataires *liberal*.

Le correspondant de l'hebdo britannique *The Observer*, Nick Mathiason, a particulièrement bien rendu le climat des coulisses de la convention : « Des martinis à la vodka servis aux législateurs entre des sculptures de glace à 12 000 \$ pièce, courtoisie de l'American Gas Association, dans un nightclub de Boston. Entre-temps, la vedette reggae Ziggy Marley se produisait au plus grand party de la semaine offert par la grande entreprise, une affaire de 600 000 \$US, au New England Aquarium, avec orchestres, danseurs de vaudou, le tout aux frais de 20 grandes maisons, y compris des sociétés pharmaceutiques et de tabac. De son côté, (le magnat de la communication) Rupert Murdoch tenait un salon « de plaisir et de jeux » à Fenway Park pendant que les banquiers d'affaires JP Morgan et Goldman Sachs accueilleraient, par un cocktail de fruits de mer et de jazz, les élus (démocrates) membres du comité des affaires bancaires de la Chambre des représentants et du Sénat. »

Bien se faire voir

Le reporter de *l'Observer* a vu dans cet étalage munificent de petits fours le premier signal que le monde des affaires n'écarte pas l'hypothèse d'une victoire de John Kerry à la présidentielle de novembre. On répétera les mêmes largesses à la convention républicaine de New York, bien sûr, mais il fallait, dès Boston, assurer ses arrières, c'est-à-dire se bien faire voir au cas où.

Les Américains vivent sous l'emprise de nouvelles lois électorales qui doivent en principe éloigner le grand capital de ce genre d'intimités avec le pouvoir, mais on reconnaît généralement que ces lois sont

pleines de trous. C'en est au point où le Campaign Finance Institute estime que les dons des entreprises aux conventions des partis sont passés de 8,4 millions de dollars en 1992 (14 % du coût des conventions) à 103,5 millions en 2004 (60 % du coût).

Onze entreprises, dont le fabricant d'armes Raytheon, IBM et Fidelity Investments ont donné plus d'un million chacune au comité organisateur de la convention démocrate. Et 11 autres ont fourni plus de 500 000 \$, notamment AT&T et les pharmaceutiques Merck et Novartis. General Motors et DaimlerChrysler y sont allées pour leur part, avec plusieurs autres, d'une aide à diverses autres fonctions de la convention.

Nouvelles lois ou pas, l'investissement des entreprises dans la campagne présidentielle de novembre paraît devoir battre les records de tous les temps. Le *New York Times* constate que, à ce moment-ci, tant les républicains que les démocrates ont récolté plus de fonds pour leurs campagnes de novembre qu'il ne l'avaient fait à pareille étape en l'an 2000, en dépit du resserrement des lois survenu en 2002.

Bien se faire voir du pouvoir — actuel ou à venir — est essentiel pour la grande entreprise, cela va de soi. Il y va d'une fiscalité et de diverses réglementations à venir susceptibles d'améliorer le rendement de l'entreprise, d'où l'intérêt de prendre et garder contact avec les élus qui ont le privilège de siéger aux divers comités ad hoc du Sénat et de la Chambre des représentants. Et ces contacts peuvent mener loin. Le *New York Times* de dimanche dernier en a donné un exemple éloquent.

Un cas éloquent

En 1997, David Lauriski, directeur d'une mine de charbon de l'Utah, a demandé que l'on autorise une hausse substantielle de densité des poussières dans certaines exploitations. Son programme s'est heurté à un refus gouvernemental.

L'an dernier, la même entreprise minière a obtenu un accueil chaleureux à la même demande de la part de la même autorité gouvernementale. C'est que l'ex-patron de la mine, David Lauriski, était devenu entre-temps directeur du service gouvernemental de la sécurité et de la santé dans les mines. Ce revirement a ulcéré tant les leaders syndicaux des mines que les experts en santé du travail parce que les mineurs touchés par cette décision se verraient plus exposés au cancer dit du poumon noir, c'est-à-dire résultant d'une accumulation de poussière de charbon.

Ce n'est là qu'une des mesures favorables à l'industrie du charbon prises par l'administration Bush, qui a promis d'accroître l'offre des ressources énergétiques, charbon y compris, en particulier dans la région des Appalaches, qui recouvre plusieurs États à voteurs indécis

comme la Virginie Occidentale, la Pennsylvanie et l'Ohio.

George W. Bush avait déjà promis en 2000 d'alléger les restrictions environnementales qui, au dire des industriels du charbon, menaçaient l'emploi dans ce secteur. Il a réussi d'ailleurs à gagner à sa cause des mineurs qui votaient traditionnellement démocrate mais qui, en 2000, ont fait corps avec leurs patrons et donné la majorité à M. Bush. Et qui menacent de récidiver en 2004.

Depuis, outre M. Lauriski, une brochette d'ex-lobbyistes et d'administrateurs de l'industrie du charbon sont devenus superviseurs chargés d'appliquer les règlements sur la sécurité et l'environnement dans les mines. Ces « experts » ont même autorisé un recours plus étendu en sous-sol aux génératrices au diesel, qui accroissent les dangers d'incendie, estiment les mineurs.

Les mineurs doivent s'en remettre aujourd'hui aux tribunaux pour contrer la générosité des fonctionnaires envers l'industrie du charbon, tellement ces derniers sont devenus veules à l'endroit de l'industrie, dit un représentant démocrate au comité de la Chambre sur les ressources naturelles.

Mais tout se tient : depuis six ans, note le reporter du *New York Times*, l'industrie du charbon a souscrit 9 millions de dollars à des candidats et partis fédéraux et 90 % de ces dons sont allés aux républicains, selon le Center for Responsive Politics.

Un des aspects de l'industrie du charbon qui touche non seulement les mineurs, mais les populations en général, c'est la pratique — économique s'il en est — qui consiste à extraire la houille en surface en élevant les sommets et les boutons des Appalaches, ce qui met les environnementalistes hors d'eux-mêmes. En Virginie Occidentale, on n'avait délivré que trois permis à cet effet en 2002 ; il y en a eu 14 en 2003. Ce qui étonne le reporter du *NYT*, c'est que tant John Kerry que George Bush, que l'on aperçoit fréquemment dans la région, évitent de parler de ce problème.

C'est le genre de comportement électoral qui met les vrais *liberals* démocrates en furie. C'est le cas de Thomas Frank, qui, dans le *Los Angeles Times*, se plaint de ce que la gauche démocrate a « perdu son âme » ; « la classe ouvrière, dit-il, n'a plus de vrai porte-parole ».

Liberals amochés

L'auteur en veut au DLC (Democratic Leadership Council), instance supérieure du parti, d'où émanent les vedettes comme Bill Clinton, Al Gore, Joe Lieberman et Terry McAuliffe, pour sa tendance manifeste à se détacher de ses liens traditionnels avec les cols bleus au profit de contacts plus étroits avec les cols blancs, pour peu qu'ils soient ouverts aux idées *liberal* sur le plan social.

Ces « néo-démocrates », estime M. Frank, se satisfont volontiers de protéger fermement le droit à l'avortement, mais sont capables de concessions surprenantes en matière économique, qu'il s'agisse de la sécurité sociale, de l'ALENA, du droit du travail, des privatisations, des déréglementations, etc.

L'auteur décèle cette tendance depuis les années 1970 chez les leaders démocrates. Il cite l'analyste E.J. Dionne, du *Washington Post*, qui estime que les deux grands partis américains « sont devenus les véhicules des intérêts de la classe moyenne supérieure », la référence aux classes sociales ne faisant plus partie de l'univers de la respectabilité. Ce qui fait rager M. Frank, c'est que les conservateurs dans l'intervalle, aidés par leur puissance à la radio notamment, cultivent, en langage populiste codifié, une politique de classes qui est en train de leur gagner la faveur des petites gens.

L'auteur reproche aux démocrates de ne plus s'adresser aux laissés-pour-compte du système de libre entreprise « qui devient de jour en jour plus brutal et plus arrogant ». Il rappelle que les victoires historiques des *liberals* — la sécurité sociale, la Food and Drug Administration et les autres — n'ont pas émergé naturellement des abus de l'époque, mais ont résulté de combats féroces, sanglants à l'occasion, contre les pouvoirs. Les premières revendications de la gauche *liberal* s'exprimèrent dans les années 1890 et il fallut attendre les premiers résultats dans les années 1930. Ça ne vient pas de génération spontanée.

L'énigme John Kerry

Le candidat démocrate John Kerry, qui affichait une belle prestance *liberal* dans son discours à la convention démocrate, peut-il corriger le tir ? Un homme qui l'a connu intimement à l'occasion de la guerre du Vietnam, S. Brian Wilson, en doute sérieusement. L'auteur relève, dans un texte publié par le magazine *Covert Action Quarterly*, 14 prises de position (engagements, votes en Chambre, etc.) de M. Kerry qui peuvent être considérées comme contraires à l'esprit *liberal*, y compris un vote en 1985 pour la loi Gramm-Rudman qui a « dramatiquement » réduit les programmes sociaux, et un appui accordé aux réductions fiscales de George W. Bush en faveur des riches. Au plan extérieur, John Kerry appuie les augmentations massives de dépenses militaires et a déclaré, « témérairement » selon M. Wilson, que « la cause d'Israël est la cause des États-Unis ».

Mais ce que M. Wilson reproche le plus amèrement à M. Kerry, c'est d'avoir souscrit chaleureusement en octobre 2002 à la requête du Congrès de transférer ses propres pouvoirs de déclaration de guerre à la Maison-Blanche. C'était le droit de préemption. Le droit d'être le premier à frapper. L'Irak en l'occurrence.

THE NEW YORK TIMES

Urbanité

Un universitaire d'ici se félicitait dans *La Presse*, la semaine dernière, des succès enregistrés à Boston dans la lutte contre les gangs de rue. La chronique des faits divers ne parle pas le même langage : Boston vit aussi, ces derniers jours, une augmentation sérieuse de violences de rue : une douzaine d'échanges de tirs d'armes à feu en une semaine, marqués de deux homicides, survenant dans des parcs ou au coin de la rue. De fait, les assassinats à Boston sont passés de 152 en 1990 à 31 en 1999, mais on en compte déjà 42 en 2004 (trois de plus que durant toute l'année 2003), 26 impliquant des gens de moins de 24 ans. La police se dit débordée, appelant la collectivité — le clergé notamment — à collaborer. On compte se servir, pour cette sécurité dans les points chauds, des caméras installées temporairement dans les rues pour la tenue de la convention démocrate.

THE SUNDAY TELEGRAPH

Mondanité

Israël, qui aime bien se définir comme modèle de liberté et de démocratie au Proche-Orient, applique rigoureusement des règles contre le jeu. Première brèche : on vient d'autoriser les paris sur les courses de chevaux. Ce type de pari, prohibé par les rabbins depuis 2000 ans, fait partie de la tradition orale de la Torah, explique le *Sunday Telegraph*, de Londres. Il s'appliquait jadis aux courses dites de pigeons, mais constituait en fait une dénonciation des paris en général. Le ministre des Finances, Benjamin Netanyahu, vient d'autoriser l'installation d'un hippodrome de 50 millions de dollars, financé par les intérêts israéliens et étrangers, dans le nord d'Israël. Le ministre des Affaires sociales, Zevulun Orlev, s'y oppose, invoquant que ce champ de courses va exposer les gens pauvres à l'appât de gains faciles et à ses effets secondaires : le crime, la violence, le blanchiment, le chantage, les stupéfiants et la prostitution. Les partis ultra-orthodoxes en Israël exigent l'interdiction absolue des paris de casino et de courses de chevaux.

JA / L'INTELLIGENT

Pérennité

Les spécialistes n'en reviennent toujours pas de voir les athlètes subsahariens raffler les médailles en course dans les compétitions internationales. Ceux de l'Est, Éthiopiens et Kényans, dominent les 10 000 et 5000 mètres ; ceux de l'Ouest, Ghanéens et Nigériens, excellent au sprint. Une foule d'explications pas toujours convaincantes ont été avancées. Un chercheur danois, le physiologiste Bengt Saltin, y va de la sienne, toute neuve : les Kényans, par exemple, résistent mieux à la fatigue. L'acide lactique, une substance générée par les muscles en mal d'oxygène, s'accumule plus lentement dans le sang des Africains parce qu'ils ont moins de poids. Les Kényans utilisent davantage l'oxygène contenu dans une inspiration (jusqu'à 10 % de plus). Cette aptitude s'ajoute à une physiologie particulière : les Kényans ont les mollets plus fins — ce qui donne, en moyenne, 400 grammes de moins pour chaque jambe. Résultat : « Les Kényans sont plus efficaces parce qu'ils utilisent moins d'énergie pour bouger leurs membres. »

THE SUNDAY TELEGRAPH

Longévité

Le loueur d'automobiles Budget, qui exploite 80 boutiques en Grande-Bretagne, ne louera plus de véhicules aux clients de plus de 70 ans. « Discrimination selon l'âge », se plaignent des clients concernés. La société Budget dit agir ainsi sous la pression de ses franchisés en raison des problèmes que pose l'assurance de ces personnes, considérées comme plus exposées que d'autres aux risques d'accident. Les associations de personnes âgées font observer que les vieilles personnes sont déjà contraintes à des examens particuliers pour l'obtention d'un permis de conduire. À 74 ans, Irvine Simpson, adepte de la Land Rover Discovery, s'est vu refuser chez Budget la location d'une Renault Clio de 1,2 litre parce qu'il est trop vieux. M. Simpson affirme qu'en 55 ans de conduite, il n'a jamais écopé un seul point d'inaptitude.

ACTUEL SANTÉ

Partie de bras de fer sur les essais de recherche clinique

Les compagnies pharmaceutiques devraient-elles faire état de leurs résultats de recherche négatifs ? Des groupes de chercheurs et d'éditeurs de revues médicales tentent depuis des années d'instaurer un registre public des résultats de recherche clinique.

MATHIEU PERREault

En juin dernier, le procureur général de l'État de New York, Eliot Spitzer, a déposé une poursuite contre la compagnie pharmaceutique GlaxoSmithKline (GSK). M^e Spitzer alléguait que GSK avait dissimulé des essais cliniques montrant que l'antidépresseur paroxétine (Paxil) poussait au suicide certains enfants et adolescents.

La poursuite a donné un coup de pouce incalculable à un groupe de chercheurs et d'éditeurs de revues médicales qui tentent depuis des décennies d'organiser un registre public des essais cliniques. Leur quête peut sembler ésotérique, mais elle a des conséquences importantes pour médecins et patients, car les compagnies pharmaceutiques ont tendance à publier les études favorables à leurs médicaments plutôt que celles qui sont neutres ou défavorables.

Une zone floue

Les études défavorables dont on parle ici ne sont pas claires et nettes. Par exemple, dans le cas des antidépresseurs, une récente étude publiée dans le *Journal of the American Medical Association (JAMA)* montrait que la classe d'antidépresseurs soupçonnée d'augmenter le risque de suicide chez les enfants et les adolescents, les inhibiteurs sélectifs de la recapture de la sérotonine, n'était pas plus néfaste que les autres types d'antidépresseurs.

Il reste que l'absence d'un registre d'essais cliniques a des inconvénients. Un récent éditorial du prestigieux *New England Journal of Medicine (NEJM)* affirmait que les méta-analyses (la mise en commun des données de différentes études sur le même médicament) et les décisions des médecins sont faussées par l'absence de toutes les données générées par les essais cliniques. Aussi, le *NEJM* relevait que certains participants à des essais cliniques affrontent des risques à leur insu.

L'establishment médical a été prompt à saisir sa chance. À la mi-juin, la puissante Association médicale américaine (AMA) a proposé que les compagnies pharmaceutiques soient obligées d'inscrire leurs essais cliniques à un registre public. Le Comité international des



PHOTO BERNARD BRAULT, LA PRESSE

Les compagnies pharmaceutiques ont tendance à publier les études favorables à leurs médicaments, plutôt que celles qui sont neutres ou défavorables.

éditeurs de journaux médicaux, dont fait partie le *NEJM*, a annoncé la préparation d'un mécanisme liant la publication des études avec un registre public.

Par exemple, les journaux médicaux pourraient refuser de publier une étude basée sur un essai clinique qui ne serait pas inscrit au registre. De cette manière, un chercheur qui ferait une méta-analyse pourrait faire la liste de tous les essais cliniques sur un médicament, même ceux dont les résultats n'ont pas été publiés ; si une compagnie pharmaceutique refusait de fournir

Certains participants à des essais cliniques affrontent des risques à leur insu.

à ce chercheur les résultats non publiés, cela donnerait forcément l'impression qu'elle a quelque chose à cacher, et la méta-analyse pourrait faire état de ces soupçons.

« De cette manière, les compagnies qui choisiraient de ne pas participer à un registre d'essais cliniques perdraient une manière prestigieuse de diffuser aux méde-

cins des informations sur leurs médicaments », a déclaré à l'hebdomadaire *The Economist* l'éditrice du *JAMA*.

Propriété intellectuelle

L'industrie pharmaceutique marche sur des oeufs. L'association canadienne des compagnies de recherche pharmaceutique, R&D, a déclaré à *La Presse* qu'elle préparait une prise de position sur un registre d'essais cliniques. Son homologue américain, la Pharmaceutical Research and Manufacturers of America (PhRMA), s'est

un laps de temps raisonnable, et que les compagnies qui financent les essais n'empêcheront pas la publication d'études basées sur les données qui en découlent.

Certaines firmes ont déjà annoncé des projets de registre. GSK met sur pied un site Web qui contiendra tous les résultats des essais cliniques sur ses médicaments mis en marché. Merck a annoncé qu'elle était en faveur d'un registre gouvernemental des essais cliniques, mais seulement si les essais exploratoires (par exemple, sur les animaux) étaient exclus.

Il existe déjà un registre gouvernemental américain, *ClinicalTrials.gov*, mis sur pied en 2000, qui contient des informations sur 10 000 essais cliniques, dont 40 % sont encore en cours. Mais il ne concerne que les essais de thérapie génique, et les essais ayant bénéficié d'une approbation accélérée parce qu'il s'agit de médicaments prometteurs pour des maladies graves. Mais ce registre est volontaire, et une étude de 2002 signalait que seulement la moitié des

essais cliniques privés qui devraient y être inscrits l'étaient effectivement. Par comparaison, 91 % des essais gouvernementaux étaient dûment inscrits au registre.

Bonne volonté cruciale

Les autorités réglementaires sont prudentes, parce qu'elles ne veulent pas s'aliéner les compagnies pharmaceutiques, dont la bonne volonté est cruciale pour le bon fonctionnement du système d'approbation des médicaments. Si le temps d'approbation des médicaments augmente, les compagnies pharmaceutiques ont beau jeu d'accuser la bureaucratie, même si ce sont elles qui font obstruction.

Ainsi, la Food and Drug Administration, responsable de l'approbation des médicaments aux États-Unis, a déclaré qu'elle n'avait ni l'autorité ni le financement nécessaire pour administrer un registre public d'essais cliniques. Mais elle a du même coup affirmé qu'un tel registre « serait inestimable pour les médecins ».

COMPRIMÉS

AGENCE SCIENCE-PRESSE

Ne soyez pas si négatif

Peu de scientifiques aiment rédiger un rapport de recherche faisant état de résultats négatifs, et pourtant cela fait partie intégrante de la science : même des résultats négatifs nous apprennent quelque chose (le médicament n'est pas efficace, les souris ne se comportent pas de telle façon dans telle situation, le mélange de deux composés chimiques ne produit rien, etc.). Et la publication de résultats négatifs évite à d'autres chercheurs de refaire le même chemin. Pour cette raison, il existe au moins trois revues qui se spécialisent dans la publication de recher-

ches négatives : *Journal of Negative Results in Biomedicine*, *Journal of Negative Observations in Genetic Oncology*, et *Journal of Negative Results — Ecology & Evolutionary Biology*. On salue leur initiative — tout en admettant que ça doit jurer un peu dans un CV...

Le coût d'un médicament

Combien coûte la production d'un médicament ? En moyenne, 800 millions de dollars, répond-on sur la base d'une étude parue en 2003, qui s'appuyait sur les médicaments lancés sur le marché par l'industrie pharmaceutique entre 1990 et 2001. Grossière exagération, affirme le journaliste Merrill Goozner : le coût moyen se situerait plutôt entre... 115 et 240 millions.

La différence entre ces deux estimations : la première — la plus élevée — s'appuie sur des données fournies par l'industrie pharmaceutique. La deuxième, sur des recherches menées par des groupes de défense du consommateur et du citoyen. Dans son ouvrage *The \$800 Million Pill*, paru aux Presses de l'Université de Californie, Goozner se base certes sur des médicaments antituberculose ; ses critiques arguent donc que le coût d'un médicament destiné à combattre une maladie déjà connue est moins élevé que le coût d'un médicament dont on attend plusieurs effets. Mais d'un autre côté, nombre de médicaments sont mis au point par l'industrie pour combattre un seul mal, de sorte que cela n'explique pas l'énorme différence entre les deux factures. Qui plus est, la recherche fondamentale, celle qui coûte très cher et sur laquelle s'appuiera ensuite l'industrie pour lan-

cer des recherches plus ciblées, est généralement menée dans des laboratoires qui sont, eux, entièrement financés par l'État.

Pour les groupes de défense du consommateur, la réponse est simple : l'industrie pharmaceutique gonfle ses factures pour pouvoir s'autoriser, ensuite, à surfacturer ses médicaments aux patients, aux hôpitaux et aux gouvernements.

Incapable de jeter?

Incapables de jeter quoi que ce soit ? Vos piles de vieilleries s'accumulent, au désespoir de vos amis ? Vous êtes obsessif-compulsif — et la mauvaise nouvelle, c'est qu'il n'y a pas de traitement pour ce type particulier d'obsession.

L'accumulation obsessive, si on peut l'appeler ainsi, a depuis longtemps été classée parmi les nom-

breux troubles obsessionnels-compulsifs. Mais ce qu'une étude parue dans l'*American Journal of Psychiatry* ajoute de neuf, c'est qu'il s'agit d'un trouble obsessionnel-compulsif différent des autres. Les chercheurs de l'Université de Californie à Los Angeles, qui se sont penchés sur 45 patients, ont démontré que l'activité cérébrale n'était pas la même — et ce que ça veut dire, c'est que ceux qui ont été traités par les thérapies habituelles n'auraient pas dû l'être.

En gros, l'obsessif-compulsif est envahi par des troubles d'anxiété qui le conduisent à répéter des actions sans utilité : se laver continuellement les mains, vérifier souvent la même chose, etc. On en ignore la cause, mais parce que les neurologues soupçonnent un déséquilibre de sérotonine dans le cerveau, ils traitent le bobo avec des médicaments qui régularisent la sérotonine.

JAZZ à l'année
Autonne 2004

FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTRÉAL

LA PRESSE

Afro-Cuban All Star

4 GÉNÉRATIONS DE MUSICIENS !

MÉTROPOLIS, 28 SEPTEMBRE, 20 h

Renseignements : (514) 871-1881 ou 1 888 515-0515
www.montrealjazzfest.com

Billets en vente sur
www.ticketpro.ca ou au (514) 908-9090

TICKETPRO
www.ticketpro.ca
(514) 908-9090

ACTUEL SANTÉ

SITE INTERNET DE LA SEMAINE

Pour trouver des liens vers des sites de cuisine bio, végétarienne ou végétalienne, dénicher des concoctions de nettoyants « verts » pour la maison et lire des réflexions sur l'environnement, la surconsommation ou l'action militante, allez sur le site www.voiceworthy.com créé par l'acteur Woody Harrelson et sa compagne Laura Louie. Joliment illustré et inspiré, il ravira les chercheurs d'informations sur le mode de vie bio.

DÉCOUVERTE

Le poids et l'origine ethnique peuvent être des facteurs importants dans le choix d'une méthode de remplacement de la nicotine pour un processus de sevrage de la cigarette. Des chercheurs ont découvert que les timbres de nicotine se révélaient efficaces chez les fumeurs minces d'origine caucasienne mais que cette méthode obtenait de plus faibles taux de succès chez les personnes

plus lourdes ou d'origines afro-américaines. De leur côté, ces dernières sont plus réceptives aux traitements administrés par voie nasale.

D'autre part, les fumeurs relativement peu dépendants à la nicotine ainsi que les personnes qui ne sont pas obèses réagissent mieux aux timbres qu'aux vapourisateurs nasaux.

source : HealthScout

RAYON X

Consommer du soya sous forme de tofu, de lait de soya ou sous d'autres variantes est une bonne façon de se prémunir contre certains problèmes de santé majeurs, comme le cancer, les maladies cardiovasculaires, l'ostéoporose et les maux liés à la ménopause. Les extraits du soya contiennent de riches quantités d'isoflavones, un élément qui agit positivement sur plusieurs aspects de la santé humaine.

source : HealthScout

LA SANTÉ DANS LES MÉDIAS

Dans le dernier numéro de *L'actualité*, on apprend que les manipulations génétiques risquent tout autant de mener à la fabrication de mutants que de mettre fin à la solidarité sociale. Pour son article intitulé *Pour en finir avec la perfection*, le journaliste Christian Rioux a rencontré Michael Sander, professeur à l'Université Harvard, qui siège au prestigieux Conseil de bioéthique créé par le président Bush.

CITATION DE LA SEMAINE

« *Il est beaucoup plus grave de ne pas traiter une mère dépressive, qui peut parfois avoir des tendances suicidaires.* »

Expliquait cette semaine la pharmacienne Brigitte Martin. Cette dernière réagissait à un avis publié par Santé Canada selon lequel il pourrait exister un lien entre des effets secondaires observés sur des bébés naissants et la prise de certains antidépresseurs durant la grossesse.

Faut-il bannir tous les glucides?



JACINTHE CÔTÉ
LA NUTRITION
COLLABORATION SPÉCIALE

leurs nouveaux produits faibles en glucides. Ça aussi, il est inutile d'attendre que ça passe.

De nombreux experts en nutrition s'opposent à cette mode. Certes, ils sont contents que la teneur en glucides des boissons gazeuses soit réduite de moitié et que disparaissent les glucides dans des vinaigrettes qui n'auraient jamais dû en contenir! Le hic réside dans l'abandon d'aliments nutritifs.

On délaisse les féculents (pain, riz, pâtes) et les fruits. Pourtant, le corps en a besoin comme sources d'énergie, mais aussi pour les fibres, vitamines, minéraux, acides phénoliques et flavonoïdes qu'ils renferment. Tous ces nutriments aident à prévenir la constipation, les maladies cardio-vasculaires, le cancer, le diabète non insulino-dépendant et d'autres maladies chroniques.

Distinguer le bon grain de l'ivraie

Quand on parle d'aliments riches en glucides, il est important de faire une distinction entre ceux qui sont à éviter et les autres. Ce sont surtout ceux dont l'ingestion cause une élévation anormale du glucose sanguin qu'il faut avoir à l'œil.

En tout temps, la concentration du glucose sanguin est maintenue entre

3,9 et 5,2 moles par litre, lorsqu'on est santé. Cela permet aux poumons de respirer, au cœur de battre, au cerveau de réfléchir, etc.

La consommation d'aliments riches en glucides est le facteur qui fait le plus augmenter la glycémie (concentration sanguine de glucose). Quand on mange ces aliments et que la glycémie augmente, le pancréas réagit en sécrétant l'hormone insuline. En agissant comme la clé qui ouvre la porte des cellules des muscles et du foie au glucose, l'insuline ramène la glycémie à la normale.

Gare aux glucides simples

Comme pour les matières grasses, on a appris au fil des ans à différencier les glucides.

Les glucides simples sont présents dans les boissons gazeuses, les biscuits, les sucreries, les fruits et jus de fruits, le sucre de table, le miel et le sirop d'érable.

On les reconnaît à leur goût sucré et à leur digestion très rapide. Ce sont eux qu'il faut réduire dans notre régime, pour ramener notre consommation à trois ou quatre fois par semaine.

Les glucides complexes se trouvent principalement dans les produits céréaliers complets (riz brun,

céréales à déjeuner entières non sucrées, pain ou pâte faits de farines de grains entiers) et les légumineuses (haricots, lentilles et pois secs). Cependant, les légumes, les grains, les noix et les fruits (fraise, pêche, pomme, agrume, poire) en contiennent aussi.

Ces aliments riches en glucides ne devraient pas être mis de côté. En plus de contenir beaucoup de fibres, ils renferment aussi des vitamines, des minéraux et d'autres composés bioactifs importants.

Plus de transformation, moins de glucides complexes

Il ne doit pas y avoir de confusion! Plus un ingrédient est extrait, raffiné, concentré, coupé, chauffé, plus ses glucides complexes sont décomposés en glucides simples.

Plus les glucides dans un aliment sont simples, plus cet aliment est facile à digérer et plus ses nutriments sont absorbés et agissent rapidement sur notre organisme.

De cette constatation est né le concept d'indice glycémique. On a décidé de classer les aliments riches en glucides en fonction de l'effet qu'a leur consommation sur la glycémie. Grosso modo, plus ces aliments sont transformés, additionnés de glucides simples (glucose,

fructose, sucre), séparés de leurs fibres et de leur germe, plus leur consommation modifie notre glycémie.

Une plus grande transformation implique aussi que les fabricants peuvent vendre les aliments à un prix plus élevé. Maintenant, les gens achètent des produits *low carb* (carbohydrate pour glucides) qui sont en fait, des produits riches en glucides simples auxquels on a ajouté des fibres pour les rendre faibles en glucides!

On a réduit la teneur en sucre des boissons gazeuses. On a remplacé le sucre dans les biscuits par des succédanés (aspartame, sucralose, acésulfame de potassium). Ces produits se vendent plus cher que les versions normales.

Quand va-t-on penser à moins transformer les aliments?

L'auteur de cette chronique hebdomadaire est membre de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec.

Une fois par mois, la chronique nutrition porte sur vos questions et commentaires. Adressez-les à :

Chronique nutrition
La Presse, 7, rue Saint-Jacques
Montréal, QC, H2Y 1K9
ou par courriel à :
questiondenutrition@hotmail.com

Des asticots chirurgiens...

ASSOCIATED PRESS

WASHINGTON — Les asticots suscitent de plus en plus l'intérêt des médecins aux États-Unis. Les petites créatures peuvent en effet nettoyer des blessures résistantes aux traitements classiques, et même

dans certains cas éviter au patient une amputation.

Dans tout le pays, des hôpitaux expérimentent l'utilisation des asticots, thérapie défendue depuis le début des années 90 par un médecin californien, le Dr Ronald Sherman, surnommé « Dr Asticot ». Les



PHOTO ROBERT KIRSNER, ASSOCIATED PRESS

Ces petits vers peuvent ingérer les tissus morts qui empêchent les blessures de cicatriser.

petits vers bénéficient d'un regain de publicité depuis qu'ils sont devenus en janvier les premiers animaux vivants à recevoir l'agrément de l'office de contrôle pharmaceutique et alimentaire (FDA) pour une utilisation médicale.

Appliqués sur une blessure, ils grignotent les tissus morts qui empêchent la guérison, souligne la FDA. Les travaux du Dr Sherman montrent également que durant leur deux à trois jours de vie dans une blessure, ils sécrètent des substances capables d'éliminer les bactéries et de stimuler la croissance des tissus sains.

Reste qu'« il faut beaucoup de travail pour convaincre les gens », notamment les responsables des hôpitaux que les « asticots sont efficaces », souligne le Dr Robert Kirsner, qui dirige un centre sur les blessures à l'université de Miami. « Il sera probablement plus facile de les utiliser maintenant qu'ils sont approuvés par la FDA », souligne-t-il.

A priori, les asticots peuvent susciter un certain dégoût. Il est vrai qu'on les connaît souvent par le

truchement des films policiers où leur abondance dans un cadavre permet de déterminer le moment de la mort de la victime.

Ulçère diabétique

Aujourd'hui, malgré des techniques chirurgicales précises pour retirer les tissus en voie de nécrose et malgré d'autres procédés de pointe, les blessures difficiles à soigner restent un gros problème. L'ulcère du pied diabétique frappe à lui seul 600 000 personnes dans le monde chaque année, conduisant à des milliers d'amputations.

Le traitement classique de cette affection peut durer deux ans et coûter 30 000 \$, souligne le Dr David Armstrong, qui a commencé à utiliser les asticots il y a sept ans et a traité plusieurs centaines de patients avec cette thérapie.

Dans le traitement de l'ulcère du pied diabétique, les asticots doivent être déposés dans la plaie, après quoi on les recouvre d'un fillet spécial destiné à les maintenir en place. Deux à trois jours plus tard, les asticots ont mangé tout leur soûl. Il faut alors les retirer et

les remplacer éventuellement par d'autres.

Pamela Mitchell, une patiente de l'Ohio, a réclamé un traitement par les asticots lorsque les médecins ont voulu amputer son pied gauche, dans lequel un ulcère diabétique avait creusé une plaie béante de 2,5 centimètres de profondeur et cinq centimètres de large, atteignant l'os. Il aura fallu 10 lots de larves, mais elle a complètement guéri.

Au deuxième jour, les asticots étaient gras. « Je les sentais bouger car ils étaient prêts à sortir, se souvient-elle. À choisir entre l'amputation et les asticots, je pense que la plupart des gens préfèrent essayer les asticots. »

D'autres vers ont aussi la cote. En juin, la FDA a donné son agrément pour l'utilisation des sangsues, qui peuvent aider les chirurgiens à sauver des membres sectionnés en relançant la circulation sanguine. Et au printemps, des chercheurs de l'université de l'Iowa ont rapporté que l'absorption d'oeufs de trichocéphale, un ver parasite, peut calmer une maladie provoquant l'inflammation des intestins.



Ostéoporose

Centre de recherche du CHUM
Hôpital Saint-Luc
recrute femmes de 50 à 85 ans

| | |
|-------------------------------|--|
| ÉTUDE : | • Évaluation d'un médicament expérimental dans le traitement de l'ostéoporose |
| PROFIL DES CANDIDATES: | <ul style="list-style-type: none"> • Être ménopausée depuis au moins 5 ans; • Ne pas avoir eu de cancer depuis 5 ans; • Ne pas prendre d'hormones, de cortisone, de Didrocal, de Fosamax, D'Evista, ni de Miacalcin |
| DURÉE DE L'ÉTUDE : | • 6 mois |

Communiquez au :
(514) 890-8383 (Laissez message dans boîte vocale)
Équipe du Dr Louis-Georges Ste-Marie



PRODUITS ET SERVICES

AMAIGRISSEMENT

MAIGRIR: Vous avez vécu plusieurs échecs. Vous voulez comprendre pourquoi. VOUS VOULEZ RÉUSSIR. Une équipe de professionnels (médecin-psychothérapeute, diététiste, éducateur physique) vous attend. Clinique de Médecine et de psychothérapie (514) 252-0898

Si vous désirez annoncer dans cette rubrique, communiquez avec Louise Mathieu au (514) 285-6950 ou 1 800 667-5961.



PHOTO JEAN-CHARLES FORTIN, COLLABORATION SPÉCIALE

Robert F. Kennedy Jr. et sa fille Katherine pagaient à l'avant d'un raft, dans un des nombreux rapides de la rivière Magpie.

Ce qu'un Kennedy veut...

Le célèbre avocat et écologiste à la rescousse la Magpie



CHARLES CÔTÉ
ccote@lapresse.ca

Robert F. Kennedy Jr. débarque sur une rivière inconnue et la déclare trésor précieux. Avocat et écologiste, il fait partie d'une classe de touristes capables de déboursier des dizaines de milliers de dollars pour emmener leur famille dans des expéditions exotiques.

Fils de l'ancien ministre de la justice américain et neveu de JFK,

M. Kennedy, 50 ans, veut convaincre les Québécois, et en particulier ceux de la Côte-Nord, de retirer leur appui au projet de barrage de la société Hydroméga.

Durant les quatre jours de l'expédition, certains ont eu l'impression que M. Kennedy tentait simplement de préserver un de ses joujoux préférés.

Les moyens déployés sont à l'avenant. Retenu à New York pour la promotion de son tout nouveau livre attaquant les politiques environnementales de l'administration Bush, M. Kennedy nous rejoint par hélicoptère le deuxième jour de l'expédition. « Mon éditeur voulait me garder à New York, mais je lui ai répondu qu'il n'y avait rien de plus important pour moi que de

tout faire pour sauver cette rivière », a-t-il déclaré.

Vraiment, voilà un joujou très important.

Mais peu à peu, au fil des paysages, une autre idée émerge. Peut-être la Magpie est-elle vraiment un joyau ? Peut être est-il important ou même nécessaire de préserver sa beauté ?

Eric Hertz, 46 ans, est le compagnon d'aventure de M. Kennedy sur les rivières de tous les continents. Guide depuis l'âge de 16 ans, il a exploré les coins les plus reculés à la recherche de rivières permettant de partager sa passion avec ses clients. Il dirige Earth River depuis 15 ans avec son partenaire, le guide chilien Robert Currie.

M. Hertz a un intérêt commercial

à ce que la Magpie reste intouchée. Il a vu le fleuve Bio-Bio, au Chili, déserté par la dizaine de compagnies de rafting qui s'y étaient installées à sa suite, quand un barrage y a été érigé. La Bio-Bio était devenue en moins de 10 ans une destination fétiche du rafting, qui compte des dizaines de milliers d'adeptes.

Le rafting chilien s'est rabattu sur une autre rivière, la Futulafeu. Là aussi, des barrages sont sur les tables à dessin, mais la population locale, au dire de M. Hertz, préfère de loin la manne du tourisme international aux redevances de l'hydroélectricité.

Jusqu'ici, affirme M. Hertz, la Magpie était un peu son jardin secret, la rivière préférée de son fils

Cade, âgé 12 ans. Aujourd'hui, il s'en veut d'avoir été si discret. En appelant son ami Kennedy à l'aide, il joue le grand jeu de la publicité maximale.

Son adversaire, Jacky Cerceau, président d'Hydroméga, affirme ne pas s'opposer au rafting et que son projet ne touchera que 3 % de la Magpie. Mais voilà, les adeptes de rafting international recherchent la nature sauvage à 100 %, selon Pierre Gaudreault, directeur d'Aventure écotourisme Québec.

Grâce au nom de Kennedy, la Magpie aura donc sa place sur la planète rafting au cours des prochaines semaines, avec des articles dans *National Geographic Adventure* et *The New York Times*. En voici un avant-goût, pour les lecteurs de *La Presse*...



PHOTO JEAN-CHARLES FORTIN, COLLABORATION SPÉCIALE

Au fil des paysages, la rivière Magpie apparaît de plus en plus comme un joyau naturel remarquable.



PHOTO JEAN-CHARLES FORTIN, COLLABORATION SPÉCIALE

Les 32 membres de l'expédition écoutent les instructions du guide Eric Hertz, peu avant le dernier rapide de la Magpie.



PHOTO JEAN-CHARLES FORTIN, COLLABORATION SPÉCIALE

Un portage pour éviter la quatrième chute, à environ 6 kilomètres de l'embouchure de la rivière.



PHOTO JEAN-CHARLES FORTIN, COLLABORATION SPÉCIALE

Robert F. Kennedy Jr. prend une pause avec son fils de 18 ans, Bobby.

LA PERSONNALITÉ DE LA SEMAINE

ENCORE PLUS QUE DU TALENT, DE L'INTELLIGENCE, MÊME DU GÉNIE, L'EXCELLENCE NAÎT DE L'EFFORT



Louise Spickler

L'Institut national de l'image et du son (INIS) qu'elle dirige souffle 10 chandelles cette année.

ISABELLE MASSÉ

Dynamique, motivée et la tête remplie de nouvelles idées. Il le faut quand on dirige depuis une décennie une école qui doit constamment être jugée pertinente et essentielle aux yeux de toute une industrie. Le milieu de la production cinématographique, télévisuelle et interactive, dans le cas qui concerne Louise Spickler. «Je serais née à cette époque-ci qu'on m'aurait donné du Ritalin! lance la directrice générale. On me dit souvent: Tu n'es pas reposante! J'ai besoin d'être nourrie. Je suis comme ça depuis mon enfance. Beaucoup de choses me stimulent. C'est une chance d'avoir une curiosité qui éveille la créativité. Mais j'apprends aujourd'hui à méditer, à observer et à prendre le temps de vivre.»

En 10 ans, l'INIS est devenu incontournable pour les jeunes producteurs, réalisateurs et scénaristes. Une étape à franchir pour travailler rapidement auprès des professionnels. «C'est une école particulière, car on offre une formation par la production. Donc intégrée à la vie. Les gens ont déjà une connaissance théorique. Il faut être en contact avec ce qui se passe à l'extérieur, car on a beaucoup à apprendre et à donner. Environ 80% de nos diplômés travaillent dans le milieu. Ça parle.»

Jusqu'à maintenant, 200 diplômés ont signé 60 courts métrages, 30 documentaires, quatre moyens métrages, sept séries télévisées et une quinzaine de projets spéciaux en cinéma et en télévision. Il y a 10 jours, *Premier Juillet — Le Film* arrivait sur les écrans; le tout premier long métrage conçu par des diplômés de l'INIS. «La production de ce film est un gros pas en avant, explique Louise Spickler. L'émotion était palpable le soir de la première. Au Québec, on fait des courts métrages pendant des années, puis un premier long métrage vers 40 ans. Le processus est long. L'équipe de *Premier Juillet* n'avait qu'un budget de 800 000\$, mais elle a travaillé dans des paramètres professionnels. Les institutions nous ont fait confiance. Il y aura un deuxième film.»

Comme l'INIS se veut formateur à tous

les égards, ses étudiants et diplômés peuvent maintenant compter sur des ouvrages didactiques, culturels et historiques. En 2001, Guy Fournier publiait *Écrire pour le petit écran*. En 2003, en collaboration avec la SODEC, l'INIS lançait *Produire? D'une idée à l'écran — Un guide*. Prochain ouvrage? Un recueil des scénarios de Gilles Carle (publié en 2005, en collaboration avec les Éditions Boréal). «Il est notre mémoire. L'INIS veut aussi marquer un trait d'union entre le passé et le présent.»

Les choses vont bien pour l'Institut! Mais pas question pour Louise Spickler de s'asseoir sur ses lauriers. «La participation de l'industrie (chaînes de télé, organismes gouvernementaux, maisons de production...) est de plus en plus grande, mais ce n'est jamais gagné.»

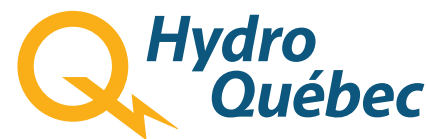
«C'est une école particulière, car on offre une formation par la production. Donc intégrée à la vie. Environ 80% de nos finissants travaillent dans le milieu. Ça parle.»

Louise Spickler ne voit pas le jour où elle quittera l'INIS, même si elle a touché à tout en 30 ans de carrière. Avant de diriger l'Institut, elle a été agent d'information pour un CLSC, a travaillé au Village olympique de Montréal (en 1975), à l'ONF, à TVA, à TQS, à Radio-Québec et à l'ADISQ. Elle a été tour à tour conceptrice, chercheuse, assistante à la réalisation puis réalisatrice de documentaires et de séries jeunesse.

En 2000, au gala des prix Gémeaux, la dame de 52 ans a reçu un prix soulignant sa contribution à l'industrie télévisuelle canadienne. Quatre ans plus tard, le Gala des Femmes du cinéma, de la télévision, de la vidéo et des nouveaux médias de Montréal l'a consacrée Femme de mérite. «J'ai toujours eu des mandats qui sont profondément ancrés dans le développement de la vie culturelle et communautaire. Je me trouve chanceuse, car j'ai pu vivre différents défis. Arriver à l'INIS a été très excitant. J'étais convaincue de la nécessité du projet. Il n'y avait rien de semblable. Les universités donnent la base. Quoi faire quand on veut expérimenter? C'est une école de rêve.»



PHOTOS PATRICK SANSFAÇON, LA PRESSE



Retrouvez La personnalité de la semaine

La Presse/Radio-Canada demain matin



René Homier-Roy
C'EST BIEN MEILLEUR LE MATIN
du lundi au vendredi
de 5h à 9h



Michel Viens
MATIN EXPRESS
du lundi au vendredi
de 6h à 10h

